

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin à 20 heures, les membres Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 8 juin, se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

**TITULAIRES PRESENTS** : M. OLLIVIER, M. BISSON, M. CAMPAIN, Mme GILBERT, M. LEROY, M. GARNAUD, Mme DEFLUBE, Mme DUPONT, M. BUSSY, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. BARRE, M. LEROUX, M. ROUSSEL, Mme JACQUEMIN, M. RIFFLET, Mme DUTILLOY, M. DARMOIS, Mme SIMON, M. CANTELOUP, M. TIMON, Mme MAQUAIRE, M. LECONTE, M. LECHEVALIER, Mme PEPIN, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme DUNY, M. LEBLANC

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. GESLAN, M. AUSSY, Mme DUHAMEL, M. PIERRE, Mme BACHELET, Mme BECEL, M. RUVEN, M. LEFEBVRE

**TITULAIRES EXCUSES** : M. DENHEZ, M. BEIGLE, Mme DUONG, Mme HAKI, M. PARIS, Mme DELAMARRE, M. SWERTVAEGER

**SUPPLEANTS EXCUSES** : Mme RENARD, M. DEMAN, M. AGASSE, Mme BOONE, Mme DUVAL

**TITULAIRES ABSENTS** : M. RIAUX, M. LAMY, Mme BOCQUET, M. CLERET, M. MOTTIN, M. VANHEE, M. ANSART, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS ABSENTS** : M. FOURNIER, M. GIRARD, Mme LUCAS, M. PAQUIN, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

**PROCURATIONS** : Mme DUONG à M. LEROUX, Mme HAKI à M. ROUSSEL, M. PARIS à M. RIFFLET, Mme DELAMARRE à M. BONVOISIN, M. SWERTVAEGER à Mme BACHELET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jean Luc BARRE

### N°45-2018 Adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUiH

Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d'études Géostudio,

À l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Suite à l'adoption du PADD par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,*

- **DECIDE DE VALIDER** les 5 axes et les principales orientations qui étayeront le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

**Valoriser** la cadre de vie remarquable de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire
- Valoriser les ressources naturelles
- Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances
- Accompagner le territoire face au changement climatique
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti
- Développer l'éco-tourisme

**Conforter** la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements

- Atteindre 34 000 habitants en 2033
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire
- Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique
- Favoriser la bonne intégration des habitants sur la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone dortoir
- Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20180618-45-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2018  
Date de réception préfecture : 21/06/2018

- Adapter** l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs
- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire
  - Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et villages sur eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain
  - Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages
  - Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société
  - Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics

**Accentuer** la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises
- Accompagner les commerces de proximité
- Conforter l'attractivité touristique du territoire
- Soutenir le développement des activités agricoles

**Réinterroger** les mobilités du territoire et proposer des alternatives

- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité
- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien
- Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur

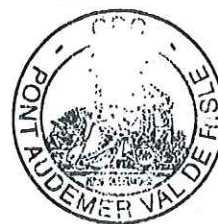
Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux

Pont-Audemer, le 18 juin 2018

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le Président  
Michel LEROUX



Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20180618-45-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2018  
Date de réception préfecture : 21/06/2018